

ABONNEMENT.

**Saumur.**

Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

**Poste :**

Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 DÉCEMBRE

LA QUESTION RELIGIEUSE  
ET LES ÉLECTIONS

Les scandaleuses invalidations prononcées par la Chambre des députés ont mis de nouveau en relief, avec la brutalité du parti républicain, son inconséquence et il faut bien le dire aussi sa mauvaise foi. Ce parti qui, depuis six ans, s'acharne à troubler et à persécuter les consciences, s'étonne de la part considérable que la question religieuse a prise dans les dernières élections; il s'afflige des échecs qu'elle lui a valus, et il fait retomber sa mauvaise humeur et son dépit sur le clergé d'abord, puis sur les élus de quelques départements où la question religieuse s'est posée avec une intensité plus spéciale.

Si cette majorité sectaire et violente était accessible à l'équité et à la logique, elle aurait dû commencer par se demander comment il se fait qu'il y ait en France une question religieuse, et chercher ensuite comment et par qui elle a été posée. Elle aurait ainsi été amenée à reconnaître qu'il est naturel que des gens qu'on attaque se défendent.

C'est justement ce qu'elle ne veut pas et ce pourquoi elle estime les catholiques très-méchants. Pensez donc! Ces gens-là ont vu chasser leurs prêtres des institutions charitables où leurs conseils et leur influence tournaient au profit des pauvres; ils ont vu expulser les religieux dont la parole les évangélisait, dont l'exemple les fortifiait, dont le zèle stimulait leurs œuvres; ils ont vu laïciser les écoles où leurs enfants recevaient une instruction conforme à leur foi; on les menace d'entraver le recrutement du clergé, de dépouiller l'Eglise des indemnités qui lui sont dues en vertu de solennels contrats, et de mettre à leur charge des impôts doubles de ceux que payent les autres citoyens.

Et après tout cela, ils osent se plaindre, ils osent se déclarer mécontents, ils osent voter pour des hommes qui s'associent à

leurs doléances et qui promettent d'exposer leurs griefs à la face du pays! En vérité, c'est intolérable, n'est-ce pas?

Tel est bien le raisonnement qui a été suivi dans les conciliabules où se sont décidées les invalidations. Encore nous déclarerions-nous presque satisfaits s'il avait été sincèrement produit à la tribune: c'eût été cynique, mais plus loyal. Mais, dans cette majorité, l'hypocrisie l'emporte encore sur le cynisme, et c'est au clergé qu'elle s'en prend.

C'est à lui qu'elle reproche d'avoir posé la question religieuse et d'avoir par là fait certaines élections. Il en aurait bien eu le droit, certes, et nous sommes encore à chercher la loi qui lui interdise. Cependant, la vérité oblige à reconnaître que, dans l'ensemble, le clergé n'a pas, comme on prétend, dirigé la campagne électorale, et que si la question religieuse a été posée, elle l'a été par les candidats et par les électeurs, plus souvent même par ces derniers que par les premiers. Oui, ce sont les candidats et leurs comités qui ont rappelé aux catholiques toutes les vexations du passé et toutes les menaces de l'avenir, et qui les ont sollicités de mettre fin à un régime d'indignes et d'injustes persécutions. Oui, ce sont les électeurs qui, en d'autres endroits, ont déclaré aux candidats qu'ils avaient assez de cette guerre odieuse et qu'ils aspiraient à la paix.

Vous frappez le clergé et vous vous imaginez supprimer la question religieuse! Erreur! C'est vous qui avez créé cette question par votre intolérance, et tant que vous aurez la folie de continuer votre guerre antichrétienne et anti-patriotique, vous verrez se lever des catholiques pour protester et voter contre vous; et plus les candidats qui se présenteront à eux promettent de les défendre, plus leurs voix se multiplieront jusqu'au point de bousculer votre majorité précaire, ce qui ne tardera plus beaucoup, croyez-le bien.

JEAN DIVRY.

Chronique générale.

LA DATE DU CONGRÈS.

M. Goblet a annoncé, samedi, que le gouvernement, d'accord avec le président du Sénat et le président de la Chambre, a fixé au 28 décembre l'élection du Président de la République.

\*\*

Les partisans du gouvernement se préoccupent beaucoup de l'intervention de M. Andrieux dans la discussion des crédits du Tonkin. On assure que ce député ne prendra la parole que dans le seul but de battre en brèche le cabinet Brisson.

Il se propose de faire ressortir les contradictions du ministère, et il fera appel aux engagements pris par ses collègues devant leurs électeurs de condamner désormais toute entreprise coloniale.

\*\*

On a distribué le Livre jaune relatif aux affaires de la Chine et du Tonkin. Les pièces qu'il contient forment le plus écrasant réquisitoire contre M. Ferry. Il suffirait de cette lecture pour faire condamner cette politique néfaste dont follement M. Brisson veut se faire le continuateur.

\*\*

ENCORE UNE INVALIDATION!

Samedi, à la Chambre des députés, s'est engagée la discussion sur les élections des Landes. Le bureau concluait à l'invalidation. Ces conclusions ont été éloquemment combattues par M. Lambert de Sainte-Croix.

Force est restée à la fourberie républicaine, et l'invalidation a été prononcée par 293 voix contre 242.

Le Journal des Débats signale que cette invalidation « ÉTAIT UNE AFFAIRE RÉGLÉE D'AVANCE! »

« M. Lambert de Sainte-Croix, dit-il, a été réduit à la nécessité d'essayer de con-

» vaincre UNE MAJORITÉ DONT LE SIÈGE ÉTAIT  
» FAIT, MAIS ICI IL PERDAIT ÉVIDEMMENT SON  
» ESPRIT ET SON TEMPS. »

Voilà qui est bon à afficher dans toutes les communes du département des Landes!

A la fin de la séance, M. de Mackau a fait ressortir le caractère injuste et illégal d'un Congrès où plusieurs départements, par suite d'invalidation de leurs élus, ne seraient pas représentés.

M. Goblet, avec cette désinvolture impertinente qui lui est habituelle, a répondu que ce n'est là qu'un détail négligeable, que la réunion du Congrès est fixée au 28 décembre, et que l'on ne reviendra pas sur cette décision.

Par suite de l'invalidation des Landes, 22 députés seront soumis à la réélection. De plus, la Seine a encore 6 représentants à proclamer, et la Chambre vient de perdre un de ses membres, M. Lorois.

Il manque donc 29 députés pour que la Chambre soit au complet; mais sur les 29, quatre seront réélus avant la réunion du Congrès, ceux du département de Tarn-et-Garonne, dont l'élection a eu lieu hier.

Vingt cinq sièges de députés seront donc vides à l'Assemblée nationale.

Et les élections de Belfort ne sont pas encore validées.

\*\*

Le Moniteur fait remarquer que la liste des candidats conservateurs a obtenu, dimanche dernier, à Paris, la majorité relative dans les six arrondissements suivants: Le 1<sup>er</sup>, le 6<sup>e</sup>, le 7<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup>, le 9<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup>.

Dans le premier elle tient la tête avec 2,450 suffrages. Dans le 6<sup>e</sup>, les candidats conservateurs réunissent 5,700 suffrages, là où le plus favorisé de la liste radicale n'en obtient que 3,500. Dans les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, ce n'est pas la majorité relative, mais la majorité absolue qui est donnée à la liste conservatrice.

Ajoutons que cette liste dans la banlieue serre de très-près la liste radicale, et laisse loin derrière elle les autres listes républicaines.

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE COMPAGNON INVISIBLE

Par ANAÏS RÉGALAS

XXV

UNE MALADRESSE DE FÉLICIEN

(Suite)

— Veuillez, monsieur, lui dit James, nous laisser un instant; j'ai à m'expliquer avec monsieur. Mais voyez l'obligeance de ne pas vous éloigner et de rester dans le parc avec votre ami; tout à l'heure nous aurons recours à vous.

Avant de donner à Félicien le temps de répondre, il se tourna vers le gardien, qui ouvrait de grands yeux et regardait ce qui se passait avec stupefaction.

— Combien prends-tu pour montrer cette maison aux voyageurs? lui dit-il brusquement.

— Mais, dit le gardien tout ébahi, cela dépend de la générosité: les Juifs me donnent de cinquante centimes à un franc, mais les grands seigneurs comme monsieur vont bien jusqu'à la pièce de cinq francs.

— Tiens, dit James, voici un louis pour t'en aller pendant dix minutes. Ramasse et laisse-nous tranquilles.

Le gardien, ravi d'une pareille aubaine, ne se fâcha pas de la manière peu courtoise que l'on prenait pour la lui offrir. Il s'empressa de ramasser la pièce d'or et se retira en même temps que Félicien, qui alla dans le parc rejoindre son compagnon.

XXVI

LE VENGEUR DE WILLIAM

James resta seul avec Léopold.

— Monsieur, dit James, dont le visage blême était devenu livide de fureur, et dont le regard terne s'était allumé de toutes les flammes de la colère, êtes-vous bien monsieur de Jonceray?

— Oui, monsieur, répondit Léopold, en reprenant sa fierté et sa dignité. Une première fois, j'ai pu vous dissimuler mon nom, pour éviter une scène fatale, mais je n'ai pas l'habitude de le cacher. Oui, je suis M. de Jonceray.

— Et c'est vous qui avez fait un voyage à New-York, il y a maintenant trois ans et demi? continua James, de plus en plus menaçant.

— Oui, monsieur.

— C'est vous qui vous êtes battu en duel avec mon frère et qui l'avez tué? dit-il d'une voix terrible.

— Oui, monsieur, c'est moi, dit Léopold, en frémissant à ce souvenir, et d'un ton si douloureux qu'on sentait que son cœur se déchirait; mais si j'ai tué votre frère, vous êtes bien vengé par mes

remords, par mes nuits sans sommeil, et par ce cadavre sanglant qui s'est fait mon compagnon et ne veut plus me quitter.

— Mais, malheureux! s'écria James, après avoir tué le mari, vous avez épousé la femme!

— Eh! pouvais-je le deviner? Votre frère, au moment de la provocation, m'a remis une carte portant le nom de Burchell. Quant au procès-verbal du duel, où devait se trouver le nom d'Harwing, je n'ai pas pu le connaître, car, pendant qu'on le rédigeait, je courais m'embarquer pour la France.

— C'est à Paris que j'ai été présenté à Valentine, et c'est à New-York que j'ai vu votre frère. Comment aurais-je pu supposer que la Parisienne qu'on appelait M<sup>me</sup> Harwing était la veuve de mon adversaire, qui ne m'était connu que sous le nom de Burchell. Si je l'avais su, mon mariage avec elle eût été une infamie, et je suis un homme loyal, un homme d'honneur, entendez-vous? Ce n'est qu'à près mon mariage qu'un portrait de votre frère, une miniature, que j'ai trouvée par hasard, dans le bureau de ma femme, m'a appris la cruelle vérité.

— Que sans nul doute, s'écria James, elle connaît aussi.

— Ne l'outragez pas, monsieur! répondit Léopold, elle ignore le nom de l'adversaire de votre malheureux frère; elle ne sait rien, vous dis-je.

Lorsque j'ai reconnu avec épouvante les traits de l'homme que j'avais tué, et quand elle m'a dit que c'était le portrait de son mari, j'ai eu la force de lui cacher l'impression foudroyante que j'ai ressentie. Et si je vous disais quelles ont été depuis ce moment mes tortures, qu'il fallait lui dissimuler sous des sourires, pour ne pas l'éclaircir, vous-même, vous, mon ennemi, vous en frémiriez. Ah! si vous avez pleuré votre frère, le souvenir de sa mort est encore plus cruel pour moi que pour vous. Vous ne me croirez peut-être pas, mais quand je vous ai vu à côté de moi, à ce souper, quand j'ai cru, en vous regardant, que ce premier mari était revenu à la vie pour m'arracher la femme que j'aime, eh bien! je vous jure qu'au milieu de mes angoisses, j'ai senti au fond de mon âme un immense soulagement: j'allais être victime peut-être, mais je n'étais pas bourreau.

James l'avait écouté immobile, en fixant sur lui un regard dur et impitoyable, et sans que le moindre attendrissement mit un pli, une ombre, une larme sur son visage de marbre.

— Je n'ai pas l'habitude de manquer à ma parole, dit-il enfin; or, j'ai juré sur le cadavre de mon frère de venger sa mort, et je tiendrai mon serment. Vous avez tué William, et s'il y a de la justice, moi, je vous tuera!

— Un duel! s'écria Léopold, encore un duel, encore du sang versé! vous voulez que je m'ex-

INCONSEQUENCES DE M. GOBLET.

En lisant le discours prononcé à la Chambre, dans la séance de mardi, par M. Goblet, au sujet de la suspension des traitements ecclésiastiques, un passage nous a frappé, car il fait ressortir une contradiction flagrante dans la thèse soutenue par le ministre des cultes en faveur de son abominable campagne de persécution contre le clergé.

Voici ce passage, d'après l'Officiel :

« Messieurs, vous connaissez mon sentiment : je n'ai pas changé.

« J'estime qu'au moment où nous sommes, dans notre société essentiellement laïque, il n'est pas vrai, il n'est pas juste que l'exercice du culte, que le service de religion soit considéré comme un service public; je crois que la religion est une chose d'ordre privé, une affaire d'opinion et de conscience... »

Il résulte de cette affirmation que le gouvernement se condamne lui-même. En effet : ou l'exercice du culte est un service public, et alors, si on ne tient compte des prescriptions concordataires, le clergé, jusqu'à un certain point, serait considéré comme un fonctionnaire et, à la rigueur, pourrait être traité comme tel dans les rapports avec l'État; ou bien l'exercice du culte, au dire même de M. Goblet, n'est pas un service public, mais bien une chose d'ordre privé, une affaire de conscience, et alors le prêtre doit forcément être considéré par l'État comme un simple citoyen et, comme tel, il doit avoir les mêmes droits, la même liberté, la même indépendance et, par suite, les mêmes devoirs civiques à remplir.

Cette contradiction, dans la bouche d'un représentant du gouvernement, démontre encore mieux l'iniquité qui s'attache à la suppression des traitements ecclésiastiques, traitements qui, comme l'a si justement fait remarquer M<sup>r</sup> Freppel, ne sont que des indemnités légalement dues au clergé; en un mot, ils constituent une restitution des biens que la révolution lui a confisqués. Cette contradiction prouve aussi, manifestement, combien est grande l'incohérence des idées des spoliateurs, et combien sont faibles les arguments invoqués par les persécuteurs officiels!

LE COLONEL HERBINGER.

Le ministre de la guerre a reçu samedi en audience particulière le lieutenant-colonel Herbinger, qui lui a communiqué de vive voix tous les détails relatifs à la retraite de Lang-Son.

Il a demandé l'autorisation de faire la même déposition devant la commission des 33; mais le ministre attendra, pour se prononcer, que la commission exprime une opinion à ce sujet.

Le colonel Herbinger n'a point caché qu'il voulait rendre sa défense publique et que, s'il en était besoin, il donnerait, dans ce but, sa démission.

On ne croit pas, cependant, qu'il doive recourir à cette extrémité; l'ancien professeur à l'école supérieure de guerre montre

toujours un grand calme; il est fatigué, affaibli par quatre traversées et par des attaques successives de dysenterie.

Non-seulement le colonel Herbinger proteste avec indignation contre l'accusation d'alcoolisme invétéré dirigée contre lui, mais il affirme, sans crainte d'être démenti par tout officier général compétent, qu'il a dirigé la retraite des troupes déjà commencée au moment où le commandement lui fut remis, selon les règles strictes de l'art de la guerre.

Selon lui, il est inexplicable, il est inouï que les masses chinoises aient arrêté leur mouvement offensif, quand elles pouvaient écraser nos troupes, et l'on aurait accusé, à juste titre, son imprévoyance, s'il n'avait évité, par des mesures radicales, une attaque enveloppante, précédemment redoutée par la général de Négrier lui-même.

Le Figaro dit que, sur sa demande, le colonel Herbinger vient d'obtenir un congé de six mois, nécessaire pour remettre sa santé fort éprouvée par l'anémie indo-chinoise, par les fatigues de ses voyages successifs à la suite de la campagne du printemps dernier, et par l'ébranlement moral que lui ont causé, on le comprend, les odieuses attaques dont il a été l'objet.

LE PONT-NEUF.

Le Pont-Neuf n'a pas moins de trois siècles : la première pierre on a été posée en 1578 en présence de Henri III; mais ce ne fut que sous Henri IV, en 1602, qu'il fut livré à la circulation.

Ce pont est porté par douze arches en plein cuivre. Au-dessus des arches règne une double corniche que Germain Pilon orna de mascarons d'un remarquable travail.

Ce qui distingue particulièrement le Pont-Neuf, c'est l'établissement de demi-lunes munies de garde-fous et appuyées sur les piles du pont.

Ces demi-lunes, qui forment maintenant des hémicycles garnis de bancs, étaient occupées autrefois par des boutiques qui donnaient au Pont-Neuf l'aspect d'une foire permanente. L'illusion se complétait par la présence sur le terre-plein d'une foule de barraques en plein vent, sorte de théâtres où Tabarin et Mondor débitaient leurs boniments, où Briochet faisait voir ses marionnettes et où le grand Thomas, en chapeau galonné, créait la célèbre formule d'arracher les dents sans douleur.

Toutes ces boutiques disparurent en 1775, et, en 1848, le Pont-Neuf, auquel on n'avait pas touché depuis sa construction primitive, fut l'objet d'une réparation complète qui coûta plus de 2 millions de francs.

Le Pont-Neuf, ainsi restauré, a près de 233 mètres de longueur.

La première partie (rive droite) a 148 mètres 32 de longueur divisée en sept arches.

La seconde (rive gauche) a 84 mètres 56 de longueur et cinq arches, dont la plus grande a 16 mètres 94 d'ouverture.

Heureusement le côté du terre-plein n'a pas bougé. Et les amis d'Henri IV espèrent que le bon roi ne sera pas forcé de descendre de son cheval, et continuera à promener son regard narquois et tranquille sur les

l'escrime; pouvez-vous en dire autant?

— Je compte plus sur mon droit que sur mes armes, répondit James.

— Le droit n'a jamais tué personne, dit Léopold, les armes sont plus sûres. Si nous étions ici dans une grande ville, à Genève au lieu d'être à Ferney, je vous dirais : « Venez avec moi sur le champ dans une salle d'armes, et probablement je vous désarmerai aux premières passes; venez au tir, et du premier coup je toucherai le but. Quand vous auriez vu cela, j'aurais le droit de vous refuser, j'espère !

— Non, répondit James, quelle que soit votre force, le combat a des chances, et si vous persistez à me refuser, je dirai toujours que vous avez peur.

— Peur ! s'écria Léopold, au comble de la fureur. Non, je n'ai pas peur de vous, je n'ai peur de personne, sachez-le bien : je n'ai peur que de ma conscience.

(A suivre.)

Dans un compartiment de chemin de fer. Un monsieur soulève à grand-peine un énorme sac qu'il réussit à mettre dans le fiât.

Une dame, assise au-dessous, manifesta une vive terreur.

— Oh ! mon Dieu, monsieur, si ce sac tombait ?

— Rassurez-vous, madame, il n'y a rien de fragile dedans.

Parisiens de nos jours, qu'il a si bien l'air de prendre en pitié !

Le général vicomte de Bonnemain, grand-croix de la Légion-d'Honneur, est décédé samedi matin à Paris, chez sa fille, M<sup>lle</sup> la comtesse de Grailly.

Le général de Bonnemain, universellement connu et estimé dans l'armée, était âgé de 72 ans. Il avait été mis à la retraite en 1875.

Déjà divisionnaire en 1870, il commandait à Reischaffen l'héroïque division des cuirassiers. Plus tard, il avait été investi du commandement de la cavalerie de l'armée de Paris.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Un incident d'une certaine gravité, et qui aurait pu, sans la loyauté des officiers, avoir les plus terribles conséquences, s'est passé il y a deux jours à Madrid.

Le colonel de cavalerie Henri de Bourbon, duc de Séville, fils de feu l'infant don Henri, et cousin du feu roi Alphonse, prenait la garde avec son régiment au palais Royal.

Il demanda à être introduit auprès de la Régente. Mais Sa Majesté, très-fatiguée, avait prévenu les chambellans de service qu'elle ne pouvait recevoir personne.

En présence de ce refus, le duc de Séville s'emporta, il réunit les officiers et leur proposa de monter chez la reine Christine, d'entrer de force, de la faire prisonnière et de proclamer à sa place la reine-mère Isabelle comme régente du royaume.

Tous les officiers repoussèrent cette proposition et déclarèrent qu'ils ne consentiraient jamais à fomenter la guerre civile. De plus, ils firent immédiatement prévenir le général Pavia, capitaine général gouverneur militaire de Madrid, qui arriva au Palais et fit arrêter sur le champ le colonel Henri de Bourbon qui fut conduit à la prison militaire.

Le duc de Séville est cassé de son grade. Cette incroyable algarade a été blâmée par toute la population madrilène.

Une enquête est commencée. (Figaro.)

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 19 décembre 1885.

Encore une bonne semaine pour les rentes françaises; les achats de l'épargne ont profité des réalisations des spéculateurs.

Le 3 0/0 qui a détaché un coupon de 0.75 reste à 80.15, l'amortissable est à 82.80, le 4 1/2 0/0 nouveau à 109.15.

Il n'est pas prudent de conserver l'action de la Banque de France. Il y a 400 ou 500 fr. de baisse à prévoir.

Au contraire, l'action du Crédit Foncier est bon marché à 1,337.50. Un coupon de 30 fr. est payable dès à présent. Les prêts consentis cette semaine atteignent une bonne moyenne.

Quant aux obligations du Crédit Foncier, c'est le placement le plus recommandable pour les petits capitaux d'épargne. Le revenu est satisfaisant; la sécurité ne laisse rien à désirer et les lots sont bien alloués.

La Société Générale est à 447.50.

Au moyen des épargnes annuelles, chacun de nous songe à sauvegarder le présent et l'avenir contre les besoins d'argent. L'avenir, c'est du repos de notre vieillesse ou le bien-être de notre famille, quand nous ne serons plus là pour l'aider de notre travail. Pourquoi chercher nous-même à constituer le patrimoine qui répond à ce double objet? Ne vaut-il pas mieux en charger une Compagnie d'assurances sur la vie, moyennant l'acquiescement d'une prime annuelle ou d'une part de notre revenu?

Cette Compagnie nous garantit, moyennant cette part de revenu, soit un rente viagère à partir d'un âge désigné, soit un capital déterminé après notre mort.

Avec la Compagnie d'assurances sur la vie, plus de soucis, plus de risques, plus de mécomptes! C'est elle qui cherche les emplois de nos fonds et par ses statuts elle est tenue de les prendre parmi les meilleurs, rentes, obligations de chemins de fer, de villes ou du Crédit Foncier, immeubles ou prêts hypothécaires. La Compagnie nous tient compte d'un intérêt de 4 0/0. Elle donne à ses engagements la garantie d'un capital et de réserves importantes. Elle fait plus encore: si, en cas d'assurance, en cas de décès, nous mourons avant que le capital fixé soit complet, elle parfait la différence, et notre famille reçoit la totalité de ce capital, serait-ce au lendemain du contrat. De toutes façons, qu'il s'agisse de constituer le patrimoine de nos vieux jours ou celui de notre famille pour le cas de notre mort prématurée, nous n'avons qu'un choix à faire: nous en remettre à une Compagnie du soin de former ce patrimoine et lui payer chaque année une prime, c'est-à-dire la part de notre revenu destiné à cet objet.

Le Rio-Tinto se tient à 280 fr.

La Banque d'Escompte est à 448.75.

Il y a une véritable hausse pour les Méridionaux Italiens qui sont arrivés à 730 fr.

La Société des Dépôts et Comptes Courants est à 598.75.

Il est sage de vendre les titres du Panama, actions ou obligations. La Compagnie est démoralisée par l'échec du pétitionnement.

Les actions de chemins de fer ont une bonne fermeté.

Chronique militaire.

On lit dans la Progrès militaire :

Un de nos confrères ayant donné dix adresses inexactes sur dix-neuf, nous éviterons des déplacements inutiles aux officiers qui désirent se présenter aux membres de la commission supérieure de classement, en leur indiquant le domicile, en décembre 1885, de ces officiers généraux :

Général :

Saussier, place Vendôme, Gouvernement militaire de Paris.

Billot, avenue du Trocadéro, 28.

Villette, rue Cambon, 23.

Dumout, hôtel du Danube, rue Richepanse.

Thomassin, rue Guyot, 17.

De Bellemare, boulevard Malesherbes, 42.

Février, hôtel du Danube, rue Richepanse.

Logerot, rue de l'Université, 32.

Schmitz, Grand-Hôtel, boulevard des Capucines.

Lewal, rue d'Amsterdam, 69.

Forgemol, rue de Bourgogne, 52.

Japy, rue de Grenelle, 63.

Bréart, rue et Hôtel Lord-Byron.

Davout, rue Magellan, 8.

De Colomb, avenue Matignon, 11.

Baron Berge, rue de l'Université, 32.

Hanriot, Grand Hôtel, boulevard des Capucines.

Cornat, rue du 29 Juillet, 6.

Delebecque, hôtel du Louvre.

Boulangier, hôtel du Louvre.

De Cools, rue de Lille, 89.

Pesme (secrétaire de la Commission), rue de Beaune, 8.

Les commandants des corps d'armée se sont réunis en commission supérieure de classement et ont commencé l'examen des propositions au grade de général de division.

La commission se réunira tous les jours jusqu'au 24 décembre. Elle reprendra ses séances le 7 janvier, pour les terminer entièrement le 15 février.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Sont nommés :

Secrétaire général d'Indre-et-Loire, M. Lardin de Muesel, sous-préfet d'Ancenis.

Sous-préfet d'Ancenis, M. Allard, docteur en droit, ancien chef de cabinet de préfet.

Sous-préfet de Cherbourg, M. Martinet, secrétaire général d'Indre-et-Loire.

Secrétaire général des Alpes-Maritimes, M. Gouley, secrétaire général de la Loire-Inférieure.

Secrétaire général de la Loire-Inférieure, M. Cothureau, secrétaire général du Finistère.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Le grand opéra d'Halévy, Charles VI, donné ce soir sur notre scène, n'avait pas été représenté à Saumur depuis six ans, le 16 décembre 1879.

Le rôle de Charles VI fut interprété à cette époque par M. Rougé (qui l'avait joué déjà en 1866, l'année de l'inauguration de notre salle de spectacle). M<sup>lle</sup> Reggiani, forte chanteuse contralto, remplissait le rôle d'Odetta; M<sup>lle</sup> Gally celui d'Isabelle de Bavière, M. Gense celui du Dauphin, M. Sureau celui de Raymond.

Aujourd'hui, ce sont M. Dacheaux, M<sup>lle</sup> de Vita, M<sup>lle</sup> Dorian, MM. Goffoël et Neveu qui rempliront les principaux rôles de Charles VI.

On s'attend à une magnifique soirée.

MISÈRE NAVRANTE.

Sous ce titre, l'Electeur raconte le fait suivant :

« Depuis dix-huit mois, un malheureux ouvrier d'Angers frappe en vain à toutes les portes pour avoir du travail. Au moment où il perdait son travail, sa femme venait d'accoucher.

» Ce que ces gens ont souffert depuis ce temps, est inouï. La femme a allaité son enfant tant qu'elle a pu, mais à la fin, la nourriture manquant, le lait a manqué aussi; l'enfant a tari jusqu'à la dernière goutte et a mis en sang les seins de la pauvre femme.

» Tout a été vendu dans la pauvre logis ou engagé au Mont-de-Piété. Il ne restait plus qu'une misérable couchette.

» Au Bureau de bienfaisance, quand on a vu le père, un homme dans la force de l'âge, qui n'a qu'un enfant, on lui a répondu qu'il y en avait de plus malheureux que lui. Et il s'en est allé, honteux, n'osant insister.

» Enfin depuis deux jours sa femme et lui n'avaient pas mangé, le petit déchirait de ses doigts le sein tari de la mère; le père prit son courage à deux mains et alla frapper à la porte d'un curé de notre ville.

» L'enfant fut placé dans une crèche et quelques secours furent délivrés à ces pauvres gens.

» Voilà ce que les administrateurs de nos institutions civiles ne connaissent sans doute pas. Nous leur signalons ce fait. Il est mauvais de planer trop haut au-dessus des misères sociales; au risque d'avoir quelquefois, souvent même, le cœur navré, il est bon de descendre jusqu'à ceux qui souffrent; et ils sont nombreux par ce temps d'hiver et de chômage.

Si le malheureux ouvrier dont l'Electeur nous raconte la navrante histoire, n'est pas mort de faim, ainsi que sa femme et son enfant, c'est grâce à un de ces « curés » que le journal radical ridiculise et vilipende à plaisir, toutes les fois qu'il en trouve l'occasion.

C'est que la vraie charité est une vertu catholique que toutes les « institutions civiles » ne réussissent jamais à remplacer.

Aussi, en privant de leur modeste traitement tant de prêtres auxquels il ne peut reprocher que d'avoir exercé leurs droits de citoyens, c'est surtout les pauvres que M. Goblet frappe et atteint.

Mais n'en est-il pas toujours ainsi sous la République ? (Anjou.)

#### LES MUSICIENS D'ORCHESTRE.

Beaucoup de personnes se figurent que les exécutants applaudis dans un certain nombre de villes de France ou d'Europe sont seuls des artistes éminents et que les musiciens attachés à un orchestre, tout en montrant un talent utile, brillant même, ne possèdent qu'un mérite de second ordre. Ils répèteront avec admiration le nom des violonistes Sivori, Sarrasate, Ysaïe, du flûtiste de Vroye, de Godefroid le harpiste; mais, si on leur parle d'un artiste sédentaire, ils écouteront à peine. Aucune idée n'est plus fautive et plus complètement démentie par les faits.

Interrogeant un passé récent encore, jetons les yeux sur l'Opéra de Paris. Au pupitre du violon solo, était le célèbre élève de Viotti, Baillot, que nul, croyons-nous, n'a surpassé, et dont l'alto Mas, ainsi que le violoncelliste Servais père, reproduisaient assez fidèlement la diction puissante. Près de lui, Vogt, le Baillot du hautbois, et son élève Henri Brod, dont le jeu, sans être aussi large que celui de son maître, brillait par une grâce et une délicatesse incomparables. A la tête des violoncelles était Franck, d'un talent expressif et pur. Il faisait entendre ses anathèmes contre les artistes qui laissent glisser dans leur exécution le son tremblé, cet *adum* des chanteurs ! Enfin, venait Tulou, dont la renommée comme flûtiste est devenue proverbiale. Ces artistes, sans doute, prenaient quelques congés, notre ville le sait bien, mais ils étaient fidèles à l'orchestre qui leur devait sa gloire.

Dans un autre théâtre, celui de Bonn, en Allemagne, on voyait trois musiciens dont les destinées furent diverses. L'un violoncelliste, était Romberg, justement admiré, maître de Bohrer, que nous avons entendu à Angers, et qui était devenu célèbre également. Le flûtiste était Reicha, devenu professeur d'harmonie au Conservatoire de Paris et auteur de quintetti pour instruments à vent, qui eurent une véritable vogue pendant plusieurs années. Enfin, le rôle modeste d'alto était rempli par un exécutant, qui, un jour, se mit à composer. Le succès répondit à sa tentative et bientôt une gloire impérissable fut assurée au grand nom de..... Beethoven.

L'excellent orchestre de l'Association ar-

tistique d'Angers possède plusieurs artistes dont la réputation est acquise depuis longtemps. D'autres, sortant des Conservatoires de France ou de Belgique, en sont presque à leurs débuts. Parmi ceux-ci, plusieurs ont déjà vu leur nom grandir au bruit des bravos angevins. M. Molé fils, nous assure-t-on, est première flûte dans un orchestre important d'Allemagne; M. Guillaume Guidé est professeur de hautbois au Conservatoire de Bruxelles.

Les personnes qui ont entendu, au concert du dimanche 13, l'ouverture de *Guillaume Tell*, doivent penser que ces exemples ne seront pas les derniers. M. Weber, dans l'andante qui commence ce morceau, a su renouveler les applaudissements qui accueillaient son exécution à la récente soirée de M. Cattermole. M. Gorin, flûtiste, s'est montré digne de remplacer complètement M. Molé. M. Dejean, successeur de M. Guidé, était chargé de dire sur le cor anglais (quinte du hautbois) la partie principale du *Ranz*, si connu, qui précède l'allegro. Il a montré une pureté de son et une délicatesse de style hautement appréciés par l'auditoire. Nul ne sera surpris si, un jour, voisin peut-être, ces noms nous reviennent de quelque ville lointaine, accompagnés d'éloges dès aujourd'hui justifiés. — E. L. (Union de l'Ouest.)

#### TENTATIVE CRIMINELLE.

Une tentative criminelle, d'un genre absolument inédit dans notre contrée, a eu lieu dans la nuit du 12 au 13 décembre, vers une heure du matin, au village de la Martinière (Loire-Inférieure), dans les circonstances suivantes :

M. Bayard, contre-maître aux travaux du canal maritime, exploite avec M<sup>me</sup> Bayard une buvette restaurant, située à l'extrémité ouest du village, en face des chantiers. L'établissement se compose, outre une petite maison à rez-de-chaussée, d'une construction en bois, comprenant plusieurs pièces. L'une de celles-ci sert d'habitation aux propriétaires de l'établissement.

Au milieu de la nuit, les époux Bayard, éveillés par les aboiements répétés de leur chien, entendirent un bruit inaccoutumé à l'extérieur et tout près de leur lit. Le bruit cessa pour se manifester de nouveau quelques instants après. M. Bayard se leva, alluma une lampe, et se disposait à sortir, lorsqu'une double explosion formidable se produisit sous ses pieds.

Le lit où reposait encore M<sup>me</sup> Bayard fut soulevé et projeté à trente centimètres, des planches volèrent en éclats, les chaises, tables, étagères, glaces, la lampe allumée et divers objets furent renversés et brisés. La construction en bois fut fortement endommagée dans son ensemble et complètement envahie par un épais nuage de fumée.

M. et M<sup>me</sup> Bayard, fort heureusement, ne furent pas atteints.

Au bruit de la détonation, plusieurs personnes accoururent, et il fut constaté qu'une mine avait été pratiquée juste sous le lit des époux Bayard; deux bouteilles ordinaires, remplies de poudre, avaient été déposées dans l'excavation et enflammées à l'aide d'une mèche à mine.

Fort heureusement, les criminels, en voyant la lumière de la lampe de M. Bayard, ne prirent pas le temps nécessaire pour combler le trou de mine et le surcharger. Grâce à cette circonstance seule, la tentative a avorté. (Union bretonne.)

#### DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

Dans les travaux exécutés pour le canal maritime de la Basse-Loire, on a découvert, près de la Martinière, une épée en bronze, si bien conservée que le métal a encore, par endroit, sa couleur dorée.

Deux pirogues, se rapportant à la même époque, ont été trouvées l'été dernier, dans le lit de la Loire, près de Basse-Indre; elles sont creusées dans un tronc d'arbre, et le bordage, en partie conservé, mesure plus de 40 c. de haut.

Il est intéressant de songer que notre fleuve, sillonné maintenant par les grands navires en fer et les paquebots à vapeur, portait jadis ces embarcations primitives semblables à celles des peuplades sauvages.

Ces pirogues et la belle épée sont maintenant placées au musée d'archéologie de Nantes.

#### ENCORE UNE VICTIME DU TONKIN.

Le nommé Boulanger, né à Laize-la-Ville (Calvados), et faisant partie du 2<sup>e</sup> régiment

d'infanterie de marine, vient de mourir du choléra au Tonkin. Les parents en ont été officiellement informés la semaine dernière. Ce malheureux garçon, qui appartenait à une famille d'honnêtes ouvriers, était l'aîné de huit enfants.

#### FRANÇAIS PRISONNIERS EN ALLEMAGNE.

Dans son dernier numéro, l'Intermédiaire des chercheurs pose la question suivante :

« Depuis la campagne de 1870, il existe encore en Allemagne des prisonniers français qui ont été condamnés pour révolte, etc. Pourrait-on en connaître le nombre et les noms ? Cette question intéresse beaucoup de familles, et il y a certainement parmi nos lecteurs des personnes en état de répondre à cette demande. »

#### INVASION ALLEMANDE.

On écrit de Montchaun-les-Mines au Journal de Saône-et-Loire :

« Une véritable invasion allemande s'est abattue sur notre pays. Des individus se disant voyageurs d'une maison de la Comté vendent uniquement des toiles.

» Il serait bien à désirer que les maires prissent des mesures pour s'assurer de l'identité de ces prétendus Comtois qui arrivent généralement en ligne droite de l'Allemagne.

» En attendant ces mesures — qu'on ne prendra pas, car l'administration française n'est jamais pressée — nous engageons nos compatriotes de Saône-et-Loire à fermer impitoyablement leurs portes au nez des espions de M. de Bismark. »

#### Une brochure intéressante (1).

M. NEVEU, première basse au Grand-Théâtre d'Angers, vient de publier sous ce titre : *LA VOIX, conseils aux chanteurs*, une brochure d'un grand intérêt dont les lecteurs d'Angers-Revue ont eu la primeur.

Sous une forme rendue pratique par sa concision même, l'éminent artiste a su condenser les préceptes indispensables à tous ceux qui veulent approfondir l'étude du chant.

Ce travail, qui atteste chez son auteur une science théorique jointe à une expérience consommée, se recommande de lui-même à l'attention des lecteurs.

Nous ne saurions trop engager les amateurs de musique à en faire leur profit. T. N.

#### Publications de mariage.

Henri-Edouard Langlois, boulanger, de Varennes-sous-Montsoreau, et Louise Hubert, couturière, de Saumur.

François-Louis Nay, scieur de long, de Saumur, et Virginie Charruau, domestique, de La Ménitrie.

Auguste Eugène, employé de commerce, et Marie Delaporte, couturière, tous deux de Saumur.

En ce moment où les œufs frais sont si chers, nous recommandons à nos lecteurs le *Saccharo-Crème* qui a obtenu le diplôme d'honneur au grand Concours culinaire du 29 janvier 1885, réunissant à Paris les principaux cuisiniers du monde entier. — A l'aide de ce produit on prépare en 5 minutes de délicieuses crèmes et gelées de toutes sortes. — Seul dépôt, ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean. — Prix : 4 fr. 40 c. le flacon.

#### Faits divers.

Nos lecteurs nous ont souvent fait part de leur étonnement de voir à la devanture de certains libraires des ouvrages d'un prix élevé, entièrement neufs, annoncés avec des réductions considérables. Les faits suivants les éclaireront sur la provenance de ces ouvrages.

Il y a quelques jours, M. Lemerre, l'éditeur bien connu, président du syndicat formé par les principaux éditeurs de Paris pour la recherche et la répression des vols dont ils étaient victimes depuis longtemps, apprenait par un libraire de Marseille qu'un nommé Eugène Gourdé offrait aux libraires de province des ouvrages de tous genres à des prix dérisoires.

Bien convaincu qu'il avait affaire à un voleur, ce négociant prévenait M. Lemerre que l'individu en question se faisait adresser ses lettres et ses mandats poste restante au bureau de la rue de Vaugirard.

(1) LA VOIX, conseils aux chanteurs, par R. Neveu; brochure in-8°, en vente chez MM. Lachèse et Dolbeau, éditeurs, et à la Librairie générale, rue d'Alsace, à Angers; prix 0 fr. 75.

M. Lemerre écrit immédiatement en priant son correspondant de l'avertir par dépêche lorsqu'il enverrait un mandat-poste à Gourdé.

Avant-hier, on télégraphiait à M. Lemerre que, le lendemain, Gourdé irait toucher un mandat rue de Vaugirard.

M. Lemerre prévint aussitôt M. Touny, commissaire de police, qui envoya un inspecteur au bureau de poste; lorsque l'agent arriva, le mandat avait été touché depuis une heure environ; mais, en consultant les registres, il fut aisé de voir que ce mandat avait été touché par Gourdé, demeurant, 485, rue de Charenton.

On se rendit aussitôt à cette adresse et l'on apprit que là, en effet, demeurait une dame Gourdé, vivant avec ses trois fils, dont les deux aînés, Eugène, âgé de dix-sept ans, et Emile, âgé de quatorze ans, étaient employés à la librairie Abel Pilon, 33, rue de Fleurus, maison appartenant maintenant à M. Le Vasseur.

M. Touny se transporta alors à la librairie de M. Le Vasseur, qu'il informa de ces faits. Les recherches faites immédiatement amenèrent la découverte, dans le tiroir du bureau d'Eugène Gourdé, d'une somme de 340 fr. en or, d'un grand nombre de timbres-poste, et de 2,593 fr. en obligations au porteur de Panama, de la Ville de Paris et du Crédit Foncier.

Ne pouvant justifier de la provenance de ces valeurs, Gourdé finit par avouer qu'elles étaient le produit de la vente d'ouvrages dérobés par lui, et que les timbres-poste avaient été détournés par son frère.

Après avoir fait arrêter les deux frères, M. Touny procéda à leur domicile à une perquisition qui amena la découverte de 3,600 fr. d'ouvrages, principalement d'éditions de luxe, empilés dans tous les coins du logement.

D'après les indications fournies par Eugène Gourdé, on a procédé à l'arrestation d'un ancien coiffeur de la librairie Le Vasseur qui semble avoir été le complice et l'instigateur de ces détournements.

L'instruction de cette affaire se poursuit très-activement et amènera la mise en cause d'autres personnes, et notamment de plusieurs libraires gravement compromis pour avoir acheté à vil prix des ouvrages dont ils ne pouvaient ignorer la provenance.

Des vols analogues viennent d'ailleurs d'être constatés dans plusieurs librairies de Paris.

Aussi le syndicat des éditeurs est-il décidé à poursuivre avec la plus grande rigueur les libraires qui deviennent de véritables recéleurs en achetant des ouvrages qu'ils savent pertinemment avoir été volés.

#### Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 21 décembre 1885,

## CHARLES VI

Grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de MM. Germain et Casimir Delavigne, musique de F. HALÉVY.

#### Distribution :

Charles VI.....	MM. Dechesne.
Le Dauphin.....	Goffoël.
Raymond.....	Neveu.
Lord Bedford.....	Vincent.
Gontran.....	Noë Cadeau.
Odette.....	M <sup>lle</sup> De Vita.
Isabelle de Bavière.....	Dorian.
Lionel (l'homme de la forêt).....	MM. Démon.
Ludger (Jean-Sans-Peur).....	Pascaud.
Clisson.....	Asmire.
Le duc d'Orléans.....	Guiraud.
Warwick.....	Allemand.
Tanguy.....	De Lisle.
Le petit duc de Lancastre.....	Le petit Henri.

Peuple, soldats, chevaliers français et anglais, seigneurs et dames de la cour.

#### Au 3<sup>e</sup> acte :

Grande Marche du Sacre du duc de Lancastre  
Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 22 décembre

Les Ouvriers, drame en 1 acte.  
CHERCHEZ LA FEMME, comédie en 3 actes.

#### Éviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

# ÉTRENNES 1886

Bon Marché Réel.

## GLACES

# DAVEAU, DOREUR

14, RUE DU PUIT-S-NEUF, 14  
SAUMUR

## GRAVURES

VOIR LES PRIX AFFICHÉS

## BRONZES D'ART & D'AMEUBLEMENT

TELS QUE :

Jardinières, Cache-pots, Flambeaux, Bougeoirs, Candélabres, Pendules, Plats décoratifs, etc.

**Garnitures de Foyer :** Chenets et Galeries de tous Styles, Pare-étincelles, etc.

**Garnitures de Bureau :** Encriers, Presse-papier, Coupe-papier, Plumiers, etc.

**Coffrets à Bijoux, à Mouchoirs, à Gants.**

**Articles pour Fumeurs :** Pots à tabac, Services complets, Cendriers, Porte-allumettes, etc.

Coupes, Buires, Statuettes, Bibelots spéciaux pour Étrennes.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Pour le 24 juin 1886

### UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les magasins de nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD père, propriétaire, place Dupetit-Thouars, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (864)

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

### A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de décès,

UN BON

### FONDS DE COMMERCE DE REVendeur

Exploité à Saumur, 13, rue Nationale.

S'adresser, sur les lieux, à M<sup>me</sup> veuve MARTIN-BORET. (952)

**A VENDRE**  
OU A LOUER

Pour Noël 1886,

### Vaste Maison

RUE SAINT-JEAN.

Occupée par M. Grellet, tapissier.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur. (472)

### A VENDRE

D'OCCASION,

### UN BON CABRIOLET

Monté sur Essieux à patente et Capote,

Avec Harnais presque neufs.

S'adresser à M. ORY, propriétaire à la Croix-Verte, Saumur. (898)

### A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

### UNE MAISON

Sise rue Saint-Nicolas, n° 90,

Composée de 11 pièces, remise, cour et écurie.

S'adresser à M. MILSONNEAU, rue Nationale, n° 9. (944)

### CADEAU

Offert par la Maison BONVALET-GAUTIER, rue Nationale, 26, Saumur.

**500 grammes SUCRE**

pour rien à toute personne qui fera un achat de 10 fr. en une seule fois et consistant en épicerie de toutes sortes (sucre excepté), Vins fins français et étrangers, Liqueurs, etc.

La Maison Bonvalet est connue pour vendre le meilleur marché de tout Saumur.

### NOËL & PREMIER DE L'AN

L'Épicerie Parisienne

### MAISON F. TARODE

Rue d'Orléans, 33, & rue Dacier, 38

Met en vente un grand choix d'Articles de Noël tels que : Arbres, Crèches, Sabots, Bâches, etc.

Bonbonnières, Coffrets, Nécessaires, Boîtes laques, Bois, et autres ARTICLES de fantaisie.

Vannerie, Faïence, Porcelaine, etc.

Bonbons, Dragées, Pralines, Chocolats, Fondants unis et fourrés.

Marrons et Fruits glacés, Mandarines, etc.

Vins fins et Liqueurs, Vins de Bordeaux et Vins de Champagne, etc.

Tous ces Produits sont vendus en qualité supérieure et aux prix les plus réduits. (937)

### A VENDRE

TRÈS-BEAU PLANT DE PEUPLIERS

50 Centimes

S'adresser à M. GAGNEUX ou à M. LINNÉ, jardinier à Presle. (918)

### CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

### C<sup>o</sup> G<sup>o</sup> TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber.

Il sera payé, à partir du 2 janvier prochain, à Paris, 6, rue Auber, au siège de la Banque Transatlantique ;

Dans les départements et à l'étranger, par la Société générale et par le Crédit Lyonnais. — Un acompte de : Fr. 15 » par action nominative. Fr. 14,510 par action au porteur (coupon n° 49). Un intérêt semestriel de : Fr. 12,125 par obligation nominative. Fr. 11,656 par obligation au porteur (coupon n° 12). Les coupons à détacher pour les titres mixtes sont : le coupon n° 49 pour les actions, le coupon n° 12 pour les obligations.

**FABRIQUE** de Treillages pour clôtures, échelas en châtaigniers de toutes dimensions pour vignobles.

Treillages avec piquets, 0.75 le mètre sans piquets, 0.55

Echelas de 1<sup>m</sup>50... 48 fr. le mille  
— 1<sup>m</sup>66... 55 —  
— 1<sup>m</sup>80... 58 —

Les Echelas sont aiguisés d'un bout.

S'adresser à M. JEUNETTE, quai de Limoges, 44.

VENTE EN GROS ET DÉTAIL.

**M. TORSEAU**, acquéreur de la pêche de l'étang de Cunault, à l'honneur de prévenir le public qu'il vendra sur place, le dimanche 3 janvier prochain, les produits de cette pêche.

Ce même jour, Assemblée sur les bords de l'étang. (916)

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste **SIX francs** à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

3, Rue d'Orléans, 3

## OURTOULE

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.

Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et faïence, chenets, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte émaillée et émaillée, buanderies, etc., etc.

Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.

Fours de Boulanger et Pâtissier.

Prix modérés.

## Offres et Demandes

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière ou femme de chambre.

Ecrire à M. GRAVELLEAU, à Montilhiers, canton de Vihiers. (909)

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

**BALS DE SOCIÉTÉ**, bals de noces, soirées dansantes. M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

## FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,

Breveté s. s. d. g.

## LEMAIRE-BERSOULLÉ

M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières. (904)

A CÉDER DE SUITE

## MAGASIN de MERCERIE

Et Rouennerie

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CROISÉES, PORTES et PLACARDS de toutes grandeurs.

S'adresser au bureau du journal.

EN VENTE

## ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

## P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M<sup>me</sup> veuve FILLOCHÉAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

91, Rue de Rivoli  
et 9, Boulevard de la Madeleine  
PARIS  
Produit  
de 1<sup>re</sup> Qualité  
**CHOCOLAT MASSON**  
Avis  
Demander toujours les  
tablettes de 12 tasses par 500 Grammes,  
toute autre division ne donnant pas la quantité  
suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

SANS PALAIS  
DENTS  
NI CRÔCHETS  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

PRIX UNIQUE

3<sup>fr.</sup> 50<sup>LE</sup> Mètre

## VELOURS WINDSOR

LARGEUR

0<sup>m.</sup> 60

THE BRITISH VELVETEEN C<sup>o</sup> (MANCHESTER)

DÉPOT GÉNÉRAL : 38, Avenue de l'Opéra, 38, PARIS

Envoi Franco dans toute la France contre Remboursement depuis 25 Francs

Pour la vente en gros, s'adresser au Gérant. — Tous les Mandats doivent être adressés à M. SUTTON

Ce velours magnifique se distingue très difficilement du velours de soie de Lyon et coûte DIX fois moins cher. — Rapport direct de l'acheteur avec le fabricant.